

Compte-rendu de la première réunion de la Commission citoyenne participative

Samedi 09 Septembre 2021

Présents :

Madame Fabienne Sevilla , Maire de Fourques
Madame Gisèle Fourquet Conseillère Municipale

Les membres de la Commission Participative présents :

Madame Fabienne Barrett
Monsieur Blanc Marcel
Madame Couvert Brigitte
Madame Didelon Geneviève
Madame Domenech Eliane
Madame Errera Martine
Madame Fernandez Christine

Ordre du jour :

Présentation des membres de la Commission
Discussion sur les objectifs de cette Commission
Lecture et commentaires des statuts
Présentation d'un document mentionnant des exemples de sujets traités dans des villes qui ont mis en place des commissions participatives

1 Tour de table pour que chaque personne se présente librement

Il ressort de cette présentation que parmi les membres de la Commission, 5 personnes sont des retraitées ; elles sont motivées pour donner un peu de leur temps pour la commune dans ce cadre nouveau d'une commission citoyenne. Deux autres sont au foyer et ne travaillant pas pour l'instant veulent s'investir pour contribuer également à la réflexion de projets d'intérêt général pour notre commune.

Madame le Maire réaffirme sa volonté d'essayer de mettre en place des outils de participation citoyenne et précise qu'il s'agira d'une expérimentation cette année, puisque la mise en place de telles commissions n'est pas très répandue et que l'équipe municipale étant toute neuve, elle n'a pas d'expérience en la matière. Il va falloir construire ensemble cette participation.

Madame Fourquet, pour sa part, précise que c'est la principale raison de son engagement dans cette nouvelle équipe. Elle souhaite que ce groupe puisse montrer qu'il est possible de travailler autrement, en synergie avec la population et que de nouveaux modes de travail plus ouverts peuvent fonctionner pour réveiller notre démocratie en sommeil.

2 Discussion du groupe sur les objectifs de cette Commission :

La participation citoyenne :

Un constat : Fourques n'échappe pas à la forte démobilitation des personnes dans le bénévolat en général et dans les associations.

Une Commission citoyenne pourra t-elle aider à retisser les liens indispensables à la vie collective d'un village? C'est le pari qu'il faudra essayer de relever .

Des sujets de réflexion toujours d'intérêt général seront proposés à la commission par l'équipe municipale et inversement.

Madame le Maire précise que, dans un tout premier temps, **la Commission aura pour mission de participer au déroulement du vote pour le choix des projets déposés dans le cadre du budget participatif.**

Elle explique ce qu'est un budget participatif et donne des informations sur les 5 projets déposés. Elle précise qu'à la prochaine réunion les porteurs de projets seront présents et qu'il y aura donc échange entre ces personnes et les membres de la Commission participative.

La Commission participera au déroulement du vote pour le choix des projets retenus .

Madame le Maire précise que 20 000 € sont prévus pour la réalisation des projets retenus et que le budget prévisionnel d'un projet ne peut dépasser 10 000 € .

Déjà quelques pistes de réflexion sont évoquées par les membres de la Commission :

La traversée du village :

à l'unanimité des présents cette traversée est jugée extrêmement dangereuse, (trottoirs inexistant ou trop étroits , automobiles trop rapides) d'autant plus que beaucoup de personnes l'empruntent pour se rendre au SPAR, à la Pharmacie , chez le médecin etc...

Au niveau culturel, les propositions sont jugées insuffisantes

L'animation du 13 juillet a été appréciée

Monsieur Blanc parle de l'animation prévue le 17 Octobre et proposée par Monsieur Izern (exposition de motos). Il précise qu'il va donner à voir ses œuvres ce jour là chez lui, dans son atelier.

Personne n'est encore au courant de cette journée prévue dimanche 17 et plusieurs personnes signalent que **l'information en général n'est pas suffisante.**

Proposition d'utiliser davantage le panneau lumineux pour communiquer car lisible par tous (certains n'ayant pas internet ou facebook sont privés des infos de ce type).

La question des jeunes est posée, il n'ya pas de lieu suffisamment grand pour qu'ils puissent y développer des activités intéressantes.

3 Lecture et Commentaire des statuts

Madame Fourquet attire l'attention sur quelques éléments des statuts :

Article II

Travail en toute indépendance :

Elle précise que le groupe sera indépendant dans sa réflexion . Qu'il pourra cependant faire appel à un élu pour des informations ou des documents si nécessaire.

Madame le Maire précise que la salle du sénat en bas à droite de la Mairie sera mise à disposition du groupe avec la possibilité de pouvoir faire des photocopies ..

Articles II et III

L'objectif du groupe de travail est d'apporter un éclairage, analyser une situation mais il s'oblige au respect de l'institution et des personnes ; il ne s'agit pas de créer des conflits, ni de juger mais de donner un ou des points de vue sur des sujets donnés, dans l'intérêt général.

Article VI

Durée du mandat : Madame Fourquet précise que le choix de durée d'une année s'explique par le caractère expérimental du dispositif et que la commission sera reconduite l'année suivante si les parties jugent de son intérêt.

Article VIII

Rôle et Compétence de la Commission : Rôle d'interface et de communication toujours avec l'accord de la municipalité (cela signifiant simplement que la Municipalité doit en être informée) Quelques sujets de travail sont proposés à titre d'exemples dans le document.

Article IX

Organisation et fonctionnement de la Commission citoyenne :

Madame le Maire sera présente aux réunions plénières ou délèguera un élu référent (ou élue référente) il y aura **3 réunions plénières maximum dans l'année.**

La **Commission organisera son calendrier** elle-même pour son travail de réflexion.

Au cours des réunions plénières , la commission fera part de l'avancement de son travail et des problèmes rencontrés si besoin .

A la fin des travaux, **Présentation du rapport de travail au Conseil Municipal par un ou deux délégués de la Commission**

Le conseil municipal est seul habilité à prendre en compte tout ou part des propositions du rapport, il s'engage à faire un compte rendu argumenté de sa décision à la Commission.

4 Distribution à tous les membres d'un document décrivant des exemples de sujets et d'organisation de Commissions participatives dans d'autres villes et villages en France. Chacun en prendra connaissance individuellement .

La séance est levée à 15h 20